

BTS
AMENAGEMENTS
PAYSAGERS

Modules généraux	Modules techniques
Expression Communication	Connaissances des végétaux
Savoirs scientifiques	Gestion des espaces paysagers
Communiquer en langue étrangère	Techniques de constructions paysagères
Education physique et Sportive	Gestion technico-économique
Voyage pédagogique à l'étranger	Elaboration d'un projet d'aménagement

61 % DE
REUSSITE AUX
EXAMENS

33 % DES
APPRENANTS
SATISFAITS

Renseignements



Responsable UFA : Katy AUDIDIER BOUÉ
Katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ
05 49 93 70 52
cfa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire : Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



2023 - 2024

BTSA

Aménagements paysagers
En Apprentissage

Pôle de Formation
Nat'Thuré Végétal



BTS

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Objectifs

En deux années, ce diplôme de niveau 5 permet d'acquérir une maîtrise de l'aménagement, autant dans sa dimension conceptuelle que technique, organisationnelle et financière :

- Concevoir un aménagement en lien avec le paysage.
- Savoir choisir des végétaux en lien avec le milieu écologique et le projet.
- Réaliser des rendus de projets de paysage et des plans techniques autant manuellement que numériquement.
- Implanter un chantier et réaliser les créations minérales et végétales.
- Expérimenter l'organisation d'un chantier et la gestion des hommes et du matériel en sécurité.
- Être capable de réaliser le bilan économique du chantier.
- Expérimenter la communication de projets devant des clients

Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Être titulaire d'un BAC général, technologique ou professionnel, ou d'un BP4 Aménagements Paysagers.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
- Satisfaire aux prérequis :
 - ⇒ Avoir obtenu un diplôme de niveau 4 et maîtriser les savoirs de base niveau C1 en français.
 - ⇒ Avoir un projet professionnel dans le domaine de l'aménagement paysager.

Durée de la formation

Sur un parcours de 2 ans, et sur la base de 35 heures par semaine :

- En entreprise : 26 semaines (910 heures) par an.
- En centre : 21 semaines (735 heures) par an.
- 5 semaines de congés payés par an.

Financement de la formation

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

Rémunération par l'entreprise selon l'âge et l'année d'entrée en formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le diplôme de BTSA Aménagements Paysagers est attribué à la fin des deux années de formation. La formation étant organisée en modules, elle permet de bénéficier du Contrôle en Cours de Formation (CCF) qui compte pour partie à l'examen. L'autre partie de l'examen se déroule sous la forme d'épreuves terminales écrites et orales.

Poursuites d'études

- Licence Professionnelle,

Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self,
- Chambre en gîte collectif,
- Centre de ressources,
- Salles informatiques,
- Plateau technique en aménagements paysagers,
- Modalités pédagogiques : Cours théoriques, positionnement, travaux pratiques, auto-formation, individualisation pour préparer la poursuite d'études ou l'entrée dans la vie active, accompagnement au projet personnel et professionnel, autonomisation, responsabilisation ...



CONDUCTEUR DE TRAVAUX PAYSAGERS

Il connaît sa feuille de route par cœur, maîtrise les moyens et anticipe les aléas.

SON ROLE

Le conducteur de travaux est chargé d'organiser, conduire et contrôler plusieurs chantiers d'aménagement, de leur conception jusqu'à la livraison aux clients. Il est garant du respect des délais, des budgets et des règles d'hygiène et de sécurité. Il s'appuie sur les chefs d'équipe de chaque chantier et travaille avec des nombreux interlocuteurs. Il définit les moyens techniques, humain et financiers nécessaires à la réalisation des chantiers, et élabore le planning des travaux. Il négocie les achats de fournitures auprès des différents fournisseurs.

Le conducteur de travaux peut participer aux études de création ou d'aménagement et à la gestion technico-commerciale des chantiers, et être amené à répondre aux appels d'offres.

SES COMPETENCES

- Connaissance indispensable du secteur du paysage: végétaux, réglementation...
- Connaissances matérielles : utilisation des engins, outillage et maintenance.
- Management opérationnel de chantier.
- Management d'équipes.

